

Politique environnementale

Version 2.0
2023/11/14

1 Notre point de vue sur l'environnement

Au sein de Colruyt Group, nous souhaitons réaliser une différence positive dans tout ce que nous entreprenons. Pour ce faire, la mission et les valeurs de notre groupe constituent un fil conducteur essentiel. Nous travaillons chaque jour à la réalisation d'un objectif commun : créer ensemble une valeur ajoutée durable fondée sur nos valeurs et notre savoir-faire dans la distribution. C'est cet objectif qui nous incite à créer une valeur ajoutée sociale et environnementale à partir d'une impulsion économique.

En tant que distributeur, nous sommes conscients de l'impact environnemental de nos activités et, par extension, de celui des acteurs de notre chaîne de valeur. C'est pourquoi nous nous engageons naturellement toujours à respecter strictement l'ensemble de la législation environnementale applicable à notre entreprise. En outre, nous élaborons des stratégies et des plans d'atténuation pour éliminer, prévenir ou limiter les effets négatifs sur l'environnement, ainsi que pour maximiser les effets positifs.

Colruyt Group joue depuis longtemps un rôle de pionnier en matière d'entrepreneuriat durable. En tant que distributeur, nous entendons prendre nos responsabilités et favoriser la transparence et les changements positifs durables en nous appuyant sur la place particulière que nous occupons dans la chaîne de valeur. Pour ce faire, nous joignons nos forces à celles de divers acteurs.

Voici quelques **conventions, cadres et normes en matière d'environnement** sur lesquels notre engagement est aligné :

- la Déclaration universelle des droits de l'Homme (DUDH)
- les objectifs de développement durable des Nations Unies
- le Pacte mondial des Nations Unies
- les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales
- le Guide OCDE-FAO pour des filières agricoles responsables
- le Pacte vert pour l'Europe
- le concept de « limites planétaires »

Pour les thèmes liés à l'environnement, nous avons défini un certain nombre d'« **aspirations** ». Nous les considérons comme de précieux principes selon lesquels nous évaluons nos décisions quotidiennes, à savoir :

Créer de la valeur ajoutée sur le plan écologique signifie générer l'empreinte la plus faible possible sur l'ensemble de la chaîne de valeur.

Nous raisonnons selon les principes de l'économie circulaire. Nous utilisons le moins possible de

ressources.

La complexité de la durabilité exige une approche intégrale et collaborative, chacun assumant à la fois sa propre responsabilité et une responsabilité partagée.

Nous prenons des décisions à long terme. Dans la mesure du possible, nous jouons un rôle de pionnier, même si nous n'en tirons encore aucune valeur ajoutée économique à court terme. Nous nous améliorons progressivement et continuellement.

Nous innovons également consciemment, souvent en co-crédation ; nous testons de nouveaux ingrédients, matériaux ou technologies et mettons en place de nouveaux modèles d'entreprise afin de continuer à pouvoir faire face à l'avenir en tant qu'acteur sur le marché.

Notre engagement se concentre plus concrètement sur les **thèmes environnementaux matériels** suivants, entre autres :

Émissions de gaz à effet de serre : Colruyt Group entend prendre ses responsabilités dans la lutte contre le changement climatique. Nous nous engageons à réduire les émissions de gaz à effet de serre générées par nos propres activités et notre filière d'approvisionnement, conformément à des [trajectoires de réduction fondées sur des données scientifiques](#) et dans le cadre d'un réchauffement climatique maximal de 1,5 °C. Nous misons également sur une adaptation au changement climatique et une capture du CO₂ (par exemple, par le biais d'un projet de boisement au Congo visant à planter 12 millions d'arbres).

Déforestation et conversion d'écosystèmes précieux : prévenir la poursuite de la déforestation et la conversion d'autres écosystèmes précieux est crucial à la fois dans la lutte contre le changement climatique et pour la protection de la biodiversité, afin de garantir les services écosystémiques dont nous dépendons tous. C'est pourquoi nous nous engageons à acheter des matières premières ou des produits « zéro déforestation » et « zéro conversion » pour les filières où ce risque est le plus élevé. Dans certaines de nos filières d'approvisionnement, par exemple pour le cacao et le café, nous encourageons en outre activement l'agroforesterie et la plantation d'arbres.

Déchets et gaspillage alimentaire : afin de mener à bien nos activités en tant que distributeur, nous avons besoin de nombreux matériaux et matières premières. Mais ceux-ci risquent de se raréfier. C'est pourquoi nous nous engageons à éviter et à réduire les déchets et le gaspillage alimentaire, ainsi qu'à intégrer les principes de l'économie circulaire de manière plus générale. Pour les produits, nous vérifions s'il est possible d'éviter les emballages ou nous recherchons des emballages à (plus) faible impact environnemental. Le principe s'applique également à l'infrastructure, pour laquelle nous utilisons nos

matériaux avec le plus grand soin. Lorsque cela est possible et pertinent, nous introduisons de nouveaux modèles d'entreprise circulaires.

Eau : l'eau est irremplaçable, tant pour l'homme que pour la nature. Nous protégeons la qualité des eaux souterraines et de surface en respectant les normes de rejet et nous reconstituons les ressources en eau en permettant l'infiltration des eaux de pluie. Nous réduisons notre consommation d'eau et la réutilisons après traitement tant que sa qualité peut être garantie. Enfin, l'eau est également un point d'attention au sein de notre chaîne de valeur. Par exemple, nous voulons nous assurer que la production des produits que nous vendons n'entraîne pas une pollution irresponsable de l'eau ou une rareté de l'eau dans les pays d'origine.

La présente politique **s'applique à Colruyt Group**. Par Colruyt Group, nous entendons toutes les entités juridiques liées à Colruyt Group S.A. dont le siège social est établi à 1500 Halle, Edingensesteenweg 196, TVA BE 0400.378.485, au sens de l'article 1:20 du Code des Sociétés et des Associations.

2 La politique environnementale chez Colruyt Group

La politique environnementale de Colruyt Group repose sur trois piliers, à savoir : 1. nos producteurs et fournisseurs ; 2. nos propres activités et sites ; 3. nos clients. Avant d'aborder ces trois piliers, il est important dans un premier temps de bien comprendre les impacts positifs ou négatifs que nous générons directement ou plus indirectement. Pour ce faire, nous utilisons des méthodologies internationalement reconnues et scientifiquement fondées, qui examinent les différentes facettes de la durabilité, tout au long de la chaîne de valeur et du cycle de vie. Il s'agit par exemple de l'empreinte environnementale du produit (Product Environmental Footprint - PEF) et de l'empreinte environnementale de l'organisation (Organisation Environmental Footprint - OEF). Nous combinons ces informations avec les analyses de risque nécessaires pour déterminer la pertinence et l'urgence. C'est le seul moyen de rendre plus transparent l'impact réel de notre organisation, de nos produits et de nos services, afin de pouvoir agir en conséquence.

2.1 Nos producteurs et fournisseurs

En tant que distributeur, Colruyt Group vend un grand nombre d'articles produits dans le cadre d'une filière d'approvisionnement longue et complexe. Cela vaut pour les produits de marque propre et les marques (inter)nationales. Nous travaillons en étroite collaboration avec de nombreux fabricants et fournisseurs pour répondre aux besoins quotidiens de nos clients. Avec ces partenaires, nous voulons

entretenir une relation professionnelle et responsable s'inscrivant sur le long terme, et nous attendons donc d'eux qu'ils s'engagent à réduire leur impact sur l'environnement à un niveau acceptable, par rapport aux capacités de la planète (cf. limites planétaires). En raison de notre position dans la chaîne, nous voulons exercer un effet de levier dans ce sens. À cet égard, nous accordons une attention particulière aux petits fournisseurs et nous nous engageons à les soutenir au mieux dans cette ambition.

Les principales mesures que nous prenons sont les suivantes :

- Analyse et priorités : grâce à l'OEF, nous savons que plus de 90 % de l'impact environnemental de Colruyt Group se situe au niveau de notre portefeuille de produits. Les principales catégories d'impact sont liées au changement climatique, à l'utilisation et à l'épuisement des matières premières (fossiles), à la perte de la biodiversité, ainsi qu'à la consommation et à la pollution de l'eau. Grâce à des analyses de risques et à des exercices PEF sur des produits individuels, nous avons une idée de l'importance et des priorités au sein des groupes de produits, ainsi que du type d'impact. Cela doit constituer la base d'une politique intégrée d'approvisionnement durable. Les actions se concentrent alors principalement sur 1) l'évolution des assortiments et 2) les réductions au sein de la chaîne.
- Certification de durabilité : Pour les produits de marque propre, nous choisissons systématiquement des certifications pour les aspects sociaux et écologiques en cas de défis connus et significatifs. Les matières premières et les produits sur lesquels nous nous concentrons sont notamment le café (Rainforest Alliance, BIO, Fair Trade), le cacao (Rainforest Alliance, BIO, Fair Trade), l'huile de palme et de palmiste (RSPO), le poisson ou les coquillages et crustacés (MSC, ILFO/ISSF, ASC, BIO), le coton (BCI, GOTS) et le bois (FSC, PEFC). Malgré ses limites connues, la certification reste le moyen privilégié pour contenir certains risques environnementaux à grande échelle.
- Initiatives sectorielles et projets (inter)nationaux de filière : pour une série de matières premières et de produits plus sensibles, nous nous engageons à renforcer la collaboration entre les acteurs de la filière et à accroître la transparence. Dans les projets de filière, nous travaillons en étroite collaboration avec les différents acteurs pour mettre sur le marché un produit aussi durable que possible. Si le modèle d'entreprise est viable, nous l'étendons au reste de la catégorie. Les initiatives sectorielles dans lesquelles Colruyt Group s'engage déjà sont Beyond Chocolate et la SIFAV (Sustainability Initiative Fruit and Vegetables). Le but ultime de ces initiatives est de faire bouger tout un secteur (cf. changement de système).
- Innovation : Chez Colruyt Group, nous misons consciemment sur l'innovation. Celle-ci va d'ailleurs de pair avec la durabilité. Nous testons de nouveaux ingrédients, matériaux et

technologies et développons de nouveaux modèles d'entreprise pour assurer notre pertinence sur le long terme. Cela se fait souvent en co-création avec divers partenaires.

2.2 Nos propres activités et sites

Chez Colruyt Group, nous nous efforçons depuis longtemps de rendre nos propres activités plus durables et notre ambition va au-delà de ce qui est légalement requis. Par exemple, nous nous sommes engagés à prévenir et à réduire nos émissions directes de gaz à effet de serre depuis des décennies. Pour ce faire, nous avons déterminé les principales sources de CO₂ : la réfrigération, le chauffage, l'énergie et la mobilité. En investissant dans des solutions innovantes, nous pouvons éviter et réduire les émissions. Il peut par exemple s'agir de véhicules électriques à batterie ou à hydrogène, qui doivent nous permettre de réaliser notre ambition d'éliminer toute émission de notre propre transport de marchandises d'ici 2030. La durabilité énergétique est un autre fer de lance. En consommant moins d'énergie, en optant pour des sources d'énergie renouvelables et en utilisant cette énergie intelligemment, nous pouvons apporter une contribution significative.

Comme nos « aspirations » l'indiquent, Colruyt Group souhaite consommer un minimum de ressources et raisonner autant que possible selon les principes de l'économie circulaire, à savoir :

- Refuse & rethink : éviter l'utilisation de matières premières et repenser les produits de manière à ce qu'ils en nécessitent moins.
- Reduce : utiliser uniquement ce qui est nécessaire et réduire la quantité de matières premières.
- Recircle : exploiter au maximum les matières premières en les remettant en circulation.
- Recycle : recycler et réutiliser les matériaux.
- Recover : récupérer l'énergie des matériaux.

Cela s'applique certainement aussi à nos propres activités et en particulier à notre recherche d'une gestion circulaire des déchets et de l'eau. Pour nos sites, nous mettons également résolument l'accent sur la protection de nos ressources en eau en en conservant autant que possible dans le cycle naturel de l'eau, sans la rejeter dans les égouts.

2.3 Nos clients

Chez Colruyt Group, nous souhaitons accroître les connaissances et la prise de conscience de nos clients en matière de durabilité et les inciter à passer concrètement à l'action.

Outre l'offre même de divers produits et services, il est important de mentionner le déploiement du

mécanisme de notation Éco-score. Il permet d'informer les clients et d'afficher l'impact environnemental des produits alimentaires au moyen d'un code simple constitué de couleurs et de lettres. De cette manière, nous voulons accompagner activement les clients vers un régime alimentaire ayant un impact moindre sur l'environnement.

En plus d'être informés, les clients sont également activement encouragés à acheter des produits dont l'Éco-score est faible, grâce à un système de points. Ils peuvent utiliser ces points pour des initiatives de restauration de l'environnement, telles que la plantation d'arbres, l'ensemencement de prairies fleuries ou la protection de zones naturelles.

Enfin, nous aimerions évoquer le large éventail d'ateliers de la Colruyt Group Academy, qui incitent les clients à vivre et consommer de manière plus durable.

3 Due Diligence

Colruyt Group s'organise autant que possible selon le principe de la « due diligence » (diligence raisonnable), y compris en ce qui concerne l'impact environnemental potentiel ou effectif. Il peut s'agir d'effets négatifs liés à nos propres activités ou à celles de partenaires ou d'acteurs de la chaîne. Les procédures nécessaires doivent permettre de les prévenir, de les limiter ou d'y mettre un terme dans toute la mesure du possible.

Pour cela, nous nous appuyons principalement sur les *Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales*.¹ L'OCDE fournit un cadre de référence dynamique, préventif et axé sur les risques. Il permet de structurer des processus d'amélioration continue et de créer plus de transparence à propos des risques. Cela se fait chaque fois selon les caractéristiques propres à l'entreprise et le contexte plus large dans lequel nous évoluons en tant que distributeur. On distingue les étapes suivantes :

1. Nous définissons et intégrons la politique en matière d'environnement.
2. Nous identifions et évaluons les principaux risques et impacts.
3. Nous prenons des mesures pour y mettre un terme, les prévenir ou les limiter.
4. Nous surveillons l'efficacité de nos mesures.
5. Nous faisons rapport et communiquons sur ce qui va bien et moins bien.
6. Nous assurons la restauration ou y contribuons, tout en accroissant la sensibilisation et le savoir-

¹ Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, [Principes directeurs – Organisation de coopération et de développement économiques \(oecd.org\)](https://www.oecd.org/fr/cooperation-et-developpement-economiques/principes-directeurs-organisation-de-cooperation-et-de-developpement-economiques/).

faire.

4 Dispositions générales

4.1 Gouvernance et suivi

Le suivi de nos ambitions environnementales est assuré par le département Sustainability, en étroite collaboration avec les membres de la direction.

Bien entendu, il revient à la direction de chaque unité opérationnelle au sein de Colruyt Group de souscrire à notre engagement en faveur de l'environnement et de le mettre en œuvre. Les activités des unités opérationnelles sont menées en conformité avec les lois applicables et la politique interne. La responsabilité finale incombe au Conseil de domaine Sustainability et au Comité de direction sous la conduite du CEO.

À noter que la durabilité fait partie des processus globaux de gestion des risques d'entreprise (Enterprise Risk Management) de Colruyt Group et qu'elle a été formellement identifiée comme étant un risque pour le groupe.

4.2 Engagement des parties prenantes

Colruyt Group occupe une place stratégique dans la chaîne. Nous sommes cependant parfaitement conscients du fait que nous ne sommes qu'un acteur parmi d'autres au sein d'un système plus vaste. Par conséquent, pour mettre en œuvre notre politique environnementale, nous devons unir nos forces. C'est pour cette raison que nous dialoguons et collaborons avec diverses parties prenantes (partenaires commerciaux, fédérations sectorielles, pouvoirs publics, ONG, organisations sociales et environnementales, etc.). C'est ainsi que nous recueillons des informations qui nous permettent de mieux définir notre approche environnementale et de relever des défis complexes de manière efficace et ciblée.